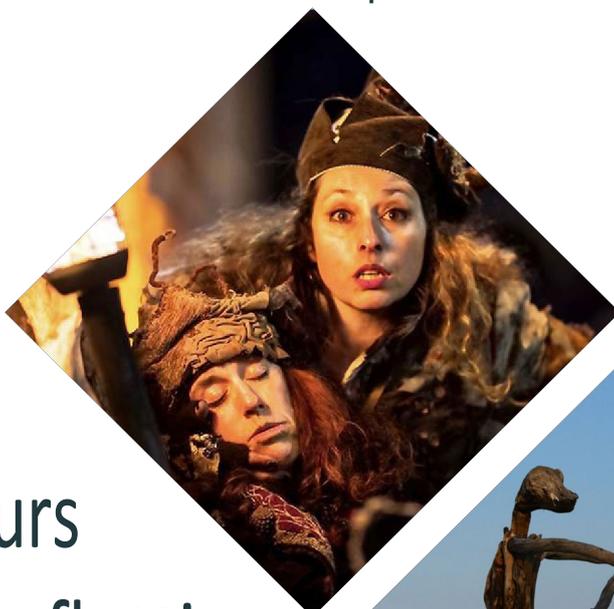


Le Fabuleux Village ou la légende des Flottins

En partenariat avec le Dauphiné Libéré

Concours « Photoflottine »





Règlement

Avis aux amateurs ! Cette année encore, les photographes pourront voir leurs plus beaux clichés dans le journal partenaire de l'opération «Le Dauphiné Libéré» ! Chaque jour, la «photoflottine» sélectionnée sera publiée dans le quotidien. Et... cerise sur le gâteau, à l'issue du concours, les photographes se verront récompensés (Hôtels Ermitage et Hilton partenaires, les stations de ski Châtel, Thollon-Les-Mémises, Bernex, Abondance partenaires de l'opération) !

Côté règlement :

Pour son Tome 18, « Le Fabuleux Village ou la légende des flottins » organise son dixième concours photo (le neuvième avec Le Dauphiné Libéré).

Photographiez et participez librement au concours qui récompensera à la fin de l'événement les meilleurs clichés capturés. Sortez vos objectifs et révélez-nous votre vision du « Fabuleux Village ».

Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à tous !

La participation au concours est gratuite.

Comment participer ?

L'inscription et les fichiers peuvent être fournis au fur et à mesure de l'événement. La première photographie apparaîtra dans le quotidien régional le 15 décembre 2024 et la dernière le 6 janvier 2025.

Tout est à envoyer à fabuleuxvillage@theatre-toupine.org.

Chaque participant peut envoyer plusieurs photographies en couleur ou en noir et blanc. Les formats doivent être fournis en 300 DPI, JPEG haute résolution.

Tout envoi de photo implique le plein accord du participant sur l'acceptation du présent règlement. Il fournira en même temps que les photographies ce dernier signé.

Engagement des participants :

Les participants s'engagent à :

- Être l'auteur des photos qui seront libres de tous droits artistiques ou autres.
- Accepter la reproduction et la parution des photographies même si la photographie n'est pas primée, dans le cadre de la communication de l'événement, dans l'édition d'un livre, dans la mise en avant sur une exposition photos... En cas d'utilisation des photos, l'auteur sera cité.



-Le candidat devra obtenir toutes les autorisations nécessaires en ce qui concerne les personnes photographiées. Le candidat garantit le Fabuleux Village contre tout recours de la part de personnes figurant sur les photos (article 226-1 à 226-8 du Code Civil).

Quels sont les critères de sélection :

Une photographie d'une sculpture, personnage ou autre ne pourra être sélectionné deux fois dans l'événement. La sélection se fera sur des critères d'esthétisme, d'originalité, de la qualité de la prise de vue. La sélection tiendra compte des retouches effectuées sur logiciels (le minimum possible).

Qui est le jury ?

- Les clichés sont sélectionnés chaque jour par le Théâtre de la Toupine.
- Les Gagnants sont sélectionnés par le Théâtre de la Toupine, Le Dauphiné Libéré et un responsable du club photo Zoom 74.

Quels sont les prix ?

1 séjour de 2 nuits pour 2 personnes en demi-pension à l'Hôtel Ermitage, 1 séjour d'1 nuit pour 2 personnes en demi-pension à l'Hôtel Ermitage, des forfaits de ski dans nos stations partenaires, des entrées aux gorges du Pont du Diable.....

Remise des prix

La remise des prix aura lieu en janvier-février 2024. Les gagnants seront prévenus quelques semaines avant.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Concours photographique Photoflottine

Lors du « Le Fabuleux Village ou la légende des flottins, Tome 18»

Dates d'envoi des photographies : du 13 décembre 2024 au 4 janvier 2025.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE POSTALE :

CODE POSTAL :

VILLE :

PAYS :

ANNEE DE NAISSANCE* :

TELEPHONE:

EMAIL:

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement du concours photo, y adhérer de façon pleine et entière et être l'auteur des photos. J'autorise les organisateurs à utiliser, éditer ou exposer les photos envoyées.

Fait à :

Le :

Signature du photographe

Pour les mineurs, signature des parents*